

Convocation : 24 février 2017 Affichage : 24 février 2017 Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11 En exercice : 6 Ont pris part aux délibérations : 5	L'an deux mil dix sept, le trois mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT. Présents : Mme Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Jean-François POITOU, Alexandre PASCAL-GIROUD et Aurélien DELBOULLE. Absents : M. Hervé MARAIS. M. Alexandre PASCAL-GIROUD été nommé secrétaire de séance.
--	--

1. Demande de subventions MAMAMOUKI (halte-garderie Curienne).

Tarif des prestations : 3,90€/h + garde + 3,50€/jour entretien. Evolution prévue : passage de 3 assistantes maternelles pour 3 enfants à 3 Assistantes Maternelles pour 4 enfants pour atteindre à la rentrée 2017, 4 assistantes maternelles pour 4 enfants. Extension de la capacité à 16 enfants. Pour rappel, aide au démarrage versée par la commune en 2016 à MAMAMOUKI : 2 366€. Subvention à Abracadabra 2015 : 4 300€ - 2016 : 4 050€. Demande en cours : 3500€ pour 2017 (considérant une participation LA THUILE/CURIENNE). Le Conseil Municipal valide à l'unanimité une subvention 2017 de 2000€ avec une clause de revoyure en septembre.

2. Programme forestier 2017.

Le Conseil Municipal décide dans sa majorité (une abstention), de valider le programme concernant la parcelle 14 : prolongation de la piste pour finir de sortir le bois, cout prévisionnel 1900€ HT et approbation de l'exploitation de la parcelle 16, recettes prévisionnelles 5000€ HT. Monsieur le Maire rappelle qu'un chantier de débroussaillage est prévu en 2017 sur des parcelles communales exploitées par le GAEC CAILLET à Nécuidet (idem 2015/2016 sur Morion au bénéfice de l'exploitation DAVID).

3. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de St Alban Leysse.

Le 14 février 2017, Le SICSAL accepte sans condition la demande de retrait des communes de « Les Déserts » et « Puygros ». Monsieur le Maire précise que pour le SICSAL, ce retrait n'entraîne aucune conséquence en matière de biens immobiliers, de ressources humaines et de remboursement de la dette. Le Conseil Municipal, dans sa majorité (1 opposition), accepte la demande de retrait des 2 communes, sans conditions particulières, avec effet au 30 juin 2017, sous réserve de la validation par Le Préfet. Le Conseil Municipal affirme sa volonté de poursuivre la coopération intercommunale au sein du SICSAL entre les 8 communes et confirme que la contribution financière des communes au syndicat pour 2017 sera répartie prorata temporis au 30 juin entre la période à 10 communes adhérentes et celle à 8 communes. Par ailleurs, le conseil regrette que cette mutualisation de services et de moyens ne puisse plus s'exercer entre les 10 communes. Le retrait d'autres communes fragiliserait davantage la structure.

4. Indemnité des adjoints (modification règlementaire de l'indice).

Début 2017, l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus est passé de 1015 à 1022. La délibération prise par le présent conseil faisait référence à l'indice brut terminal 1015, il est donc nécessaire que le conseil délibère à nouveau, mentionnant « l'indice brut terminal de la fonction publique » et non plus l'indice chiffré. Validé à l'unanimité.

5. Demande de subvention pour travaux, Fonds de Soutien à L'investissement Public Local (FSIL) 2017.

Pour rappel, le projet stade est éligible dans au titre du développement de l'attractivité du territoire : montant prévisionnel des travaux : 32 523.00€ HT 39 027.00 € TTC.

Subventions espérées du département : 10 000€ (autorisation de démarrage anticipé des travaux sans engagement financier formel du CD le 18/7/16), + 10 000€ de la Région (engagement de financement le 29/12/16). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'Etat pour une subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local (FSIL) - année 2017. Le taux applicable restera à déterminer après concertation avec la préfecture de région.

6. Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires.

Le Centre De Gestion 73 (CDG73) vient de proposer aux collectivités un contrat groupe couvrant les risques statutaires à des taux nettement inférieurs à ceux que la SMACL (assurance actuelle de la mairie) appliquait pour une couverture similaire : CNRACL (agent à partir 17h50/sem) : 4.27% (contre 6.12) et IRCANTEC (-17h50/sem) 1.10% (contre 1.7). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au contrat d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2018.

7. Appel à candidature pour la gestion du gîte municipal et tarif de conciergerie.

Le gîte était en commercialisation partagée entre Gîtes de France Savoie et la Montagnette (Camille et Gaël) afin d'améliorer la rentabilité de cet équipement municipal. Ces derniers ont souhaité mettre fin à notre collaboration qui était prévue de manière temporaire. La commission était la même que pour Gîtes de France Savoie (15%). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de tester sur 2017 la gérance exclusive à GdF (contrats et paiements) comme avant 2014... En leur faisant traiter les contrats issus de Homelidays, Abritel... et de lancer une consultation afin de recruter un agent pour les accueils clients (en cas d'empêchement des élus) et le ménage. Le conseil fixe le tarif conciergerie (2 accueils pour un séjour) à 50€ (pour mémoire 25€ actuellement) et maintient le tarif horaire du ménage à 11€/h.

8. Modification des tarifs de droit d'affouage et de droit de chasse.

Tarifs actuels pour rappel : affouage 45€ la coupe / Droit de chasse 220 € l'année. Le Conseil Municipal dans sa majorité (1 abstention) passe le tarif affouage à 50€ la coupe et le droit de chasse 350 € l'année. Tarifs inchangés depuis plus de 15 ans.

9. Questions diverses (Organisation matériel des élections, rapport d'activités du SICSAL...).

Monsieur le Maire informe que des changements d'utilisation des déchetteries viennent d'être mis en place. Détails reçus jeudi par la mairie, l'information sera faite dans les jours à venir.

Monsieur le Maire informe que les échanges des marais de Nécuïdet sont toujours en cours. La succession bloquant ce dossier est en engagée.

Monsieur PASCAL-GIROUD confirme que l'éclairage public de MONTHOUX fonctionne de façon ératique et rappelle qu'un dossier de remise en état global à l'échelle de la commune est en cours (diagnostique et demande de subvention). Cout global estimé à plus de 50 000€.

Il précise également qu'un dossier de mise en sécurité des piétons et d'installation de ralentisseurs de véhicules (sol, hors sol... la réflexion n'est pas aboutie) va prochainement être engagé sur Monthoux et Les Barriers.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 13 mars 2017.

**Le Maire
Dominique POMMAT**

